

Fiscalité locale applicable sur le Normandie Parc

1 – Taxe professionnelle

L'emprise foncière du Normandie Parc se trouve sur la commune de Douains qui fait partie de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE). La CAPE a établi son taux de Taxe Professionnelle Unique (TPU) à **11,90%** avec un lissage sur 10 ans (la moyenne nationale constatée de la TPU dans les Communautés d'agglomération est de 15,70%).

Ainsi, le taux de TP applicable pour la part « agglomération » sera le suivant pour les prochaines années.

Année	Taux de TPU
2005	8,98%
2006	9,40%
2007	9,82%
2008	10,23%
2009	10,65%
2010	11,07%
2011	11,48%
2012	11,90%

Les taux applicables en 2005 sont les suivants :

Agglomération	8,98%
Département de l'Eure	6,33%
Région Haute-Normandie	2,27%
Total	17,58%

2 – Taxe sur le foncier bâti

Les taux applicables en 2005 sont les suivants :

Commune de Douains	15,65%
Département de l'Eure	12,70%
Région Haute-Normandie	4,02%
Total	32,37%

3 – Taxe sur le foncier non bâti

Les taux applicables en 2005 sont les suivants :

Commune de Douains	39,26%
Département de l'Eure	32,51%
Région Haute-Normandie	8,36%
Total	80,13%

4 – Taxe locale d'équipement

Le Normandie Parc est une Zone d'Aménagement Concerté. Aussi, les entreprises qui viennent s'y implanter sont exonérées de TLE.

5 – Taxe sur les entrepôts

Le Normandie Parc ne se trouvant pas en région Ile de France, la taxe sur les entrepôts ne s'applique pas aux entreprises qui viennent s'y installer.